

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

Délibération n°2022.12.201

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif eaux usées de GrandAngoulême - Année 2021

LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET,

Excusé(s):

Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Marcel VIGNAUD, Vincent YOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.12.201**

ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur HUREAU

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USEES DE GRANDANGOULEME - ANNEE 2021

Après le vote du compte administratif 2021 par délibération n°67 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 19 mai 2022, il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif prévu à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2021.

Il a pour objectifs :

- De fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'assainissement collectif, ses évolutions et ses facteurs explicatifs,
- D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,
- D'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- Caractéristiques techniques du service de l'assainissement collectif,
- Tarification et recettes du service,
- Indicateurs de performance,
- Financement des investissements,
- Abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

Le rapport est présenté en annexe.

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 2 décembre 2022,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de GrandAngoulême.

Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0
Non votant : 0

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Assainissement collectif

GrandAngoulême

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

Document établi par



Sommaire

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	5
1.2.1. Les contrats	5
1.2.2. Les avenants	5
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	7
1.5. Volumes facturés	8
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	9
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	9
1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées	10
1.9. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	12
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	13
2.1. Modalités de tarification	13
2.1.1. Tarifs domestiques	13
2.2. Facture d'assainissement type	14
2.3. Recettes	16
3. Indicateurs de performance	21
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	21
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	21
Conformité de la collecte des effluents (P203.3), équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3), performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	23
3.3.	23
3.4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	25
3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	26
3.6. Indice de connaissance des rejets (255.3)	26
4. Financement des investissements	28
4.1. Montants financiers	28
4.2. État de la dette du service	30
4.3. Amortissements	30
4.4. Épargne brute	30
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement	31

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016420071824201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	31
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	31
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	32
6.1.	Braconne	32
6.2.	Périmètre 2018	33
6.3.	Roullet St Estèphe	34
6.4.	Global	35

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'agglomération du GrandAngoulême
- **Communes desservies** : Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Bouëx, Brie, Champniers, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, Isle d'Espagnac, Jauldes, La Couronne, Linars, Magnac sur Touvre, Mornac, Marsac, Mouthiers-sur-Boëme, Nersac, Puymoyen, Roulet-Saint-Estèphe, Ruelle sur Touvre, Saint Michel, Saint Saturnin, Saint Yrieix, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois Palis, Voëuil et Giget, Vindelle, Vouzan.

GRAND ANGOULEME - TERRITOIRES DES SERVICES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

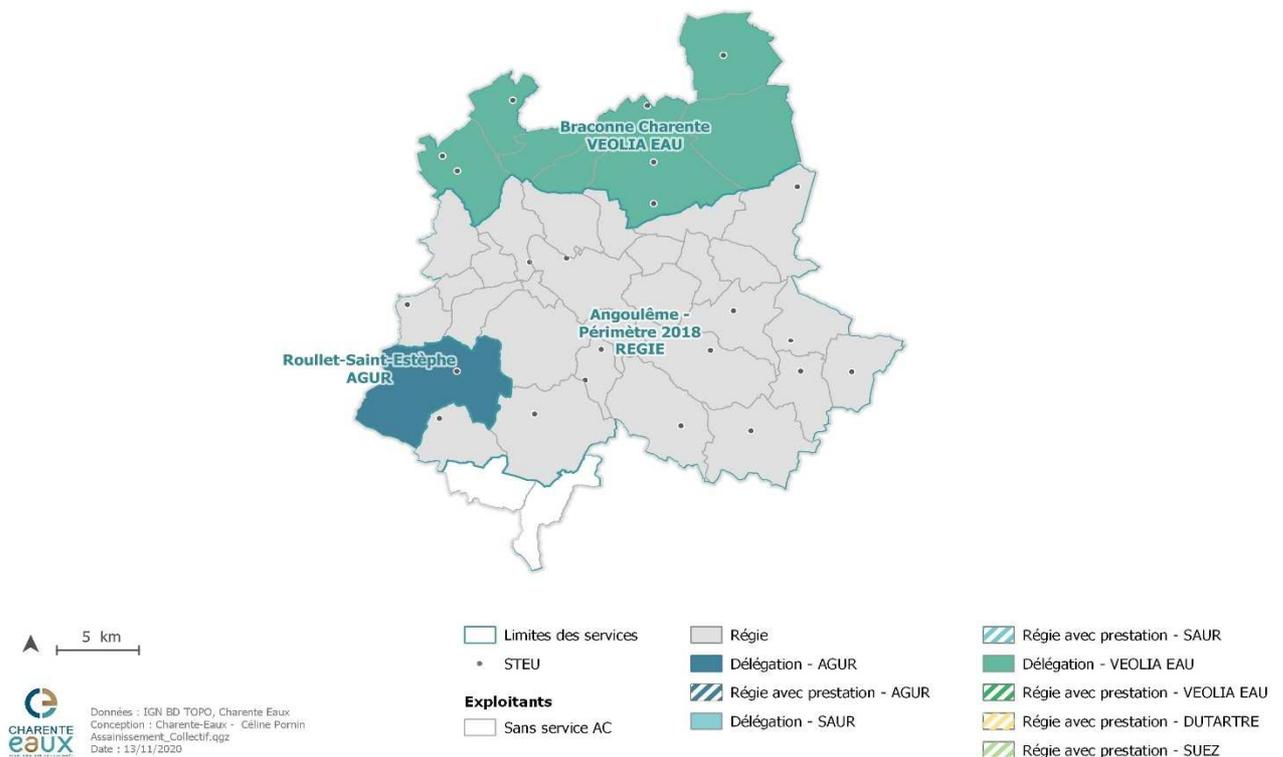
Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

• **Modes de gestion :**

Entité de gestion	Mode de gestion	Communes de l'entité de gestion*
Braconne Charente	Concession de service	ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, MARSAC, VINDELLE
GrandAngoulême – Périmètre 2018	Régie	ANGOULÊME, BOUËX, CLAIX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MORNAC, MOUTHIERS-SUR-BOËME, NERSAC, PUYSOYEN, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VOEUIL-ET-GIGET, VOUZAN
Roullet Saint Estèphe	Concession de service	ROULLET-SAINT-ESTÈPHE

*Certaines communes de l'entité de gestion ne bénéficient pas toutes de réseaux de collecte.

GRAND ANGOULEME - EXPLOITANTS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Braconne Charente				
Braconne Charente	VEOLIA EAU	Affermage	16/07/2015	31/12/2025
Périmètre 2018				
GrandAngoulême	Régie			
Roullet Saint Estèphe				
Roullet Saint Estèphe	AGUR	Affermage	01/01/2012	31/12/2026

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Braconne Charente		
Avenant n°1	27/12/2016	Réception des effluents de la commune d'Anais sur la station d'épuration de la Chignolle
Avenant n°2	01/01/2017	Transfert de compétences assainissement à la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Avenant n°3	01/01/2020	Harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
Roullet Saint Estèphe		
Avenant n°1	01/01/2017	Transfert de compétences assainissement à la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Avenant n°2	10/09/2018	Intégration de 6 nouveaux postes de refoulement
Avenant n°3	01/01/2020	Harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche
Braconnne Charente	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Exploitant	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique
Exploitant	Renouvellement – des regards, des canalisations <6m, des canalisations liées aux ouvrages, des équipements hydrauliques, des équipements électromécaniques
Périmètre 2018	
Collectivité	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Collectivité	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Collectivité	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique, réduction des entrées d'eaux parasites, contrôle des installations privées existantes et nouvelles avec test à la fumée et écoulement
Collectivité	Mise en service - assainissement complet
Collectivité	Renouvellement - de l'ensemble des ouvrages
Roullet Saint Estèphe	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Exploitant	Prestations particulières - Traitement des boues, curage hydrodynamique
Exploitant	Renouvellement – des regards, des canalisations <6 ml, des canalisations liées aux ouvrages, des équipements hydrauliques, des équipements électromécaniques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

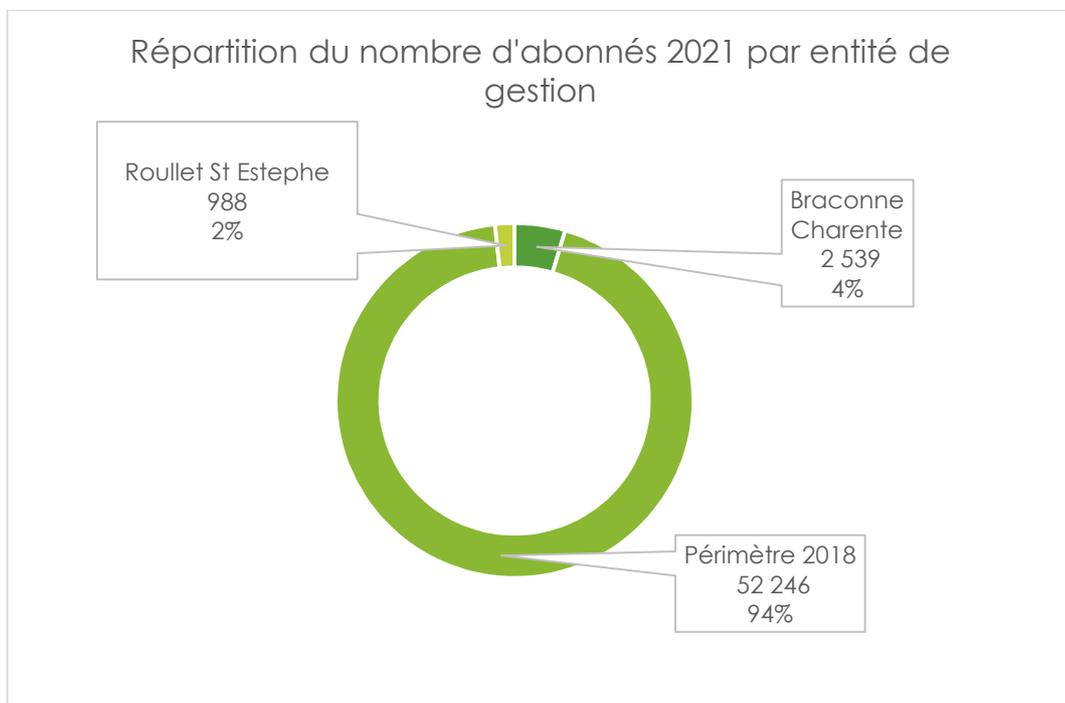
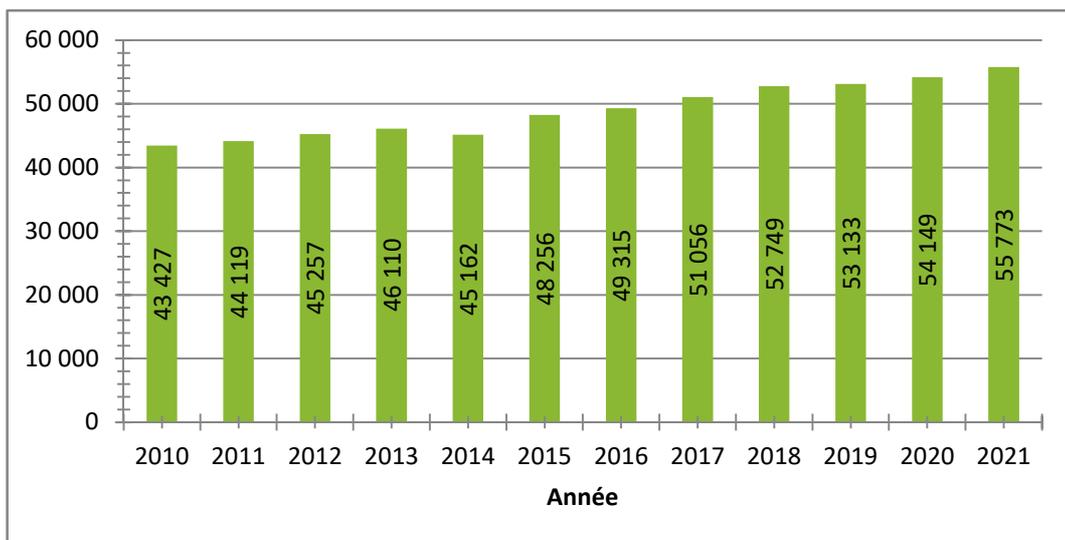
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2021, le service public d'assainissement collectif a desservi 55 773 abonnés représentant une population de 112 562 habitants ⁽¹⁾ (soit 2,02 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2020	54 149 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2021	55 773 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2021	55 737 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2021	36 abonnés
Variation en %	3,00 %



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

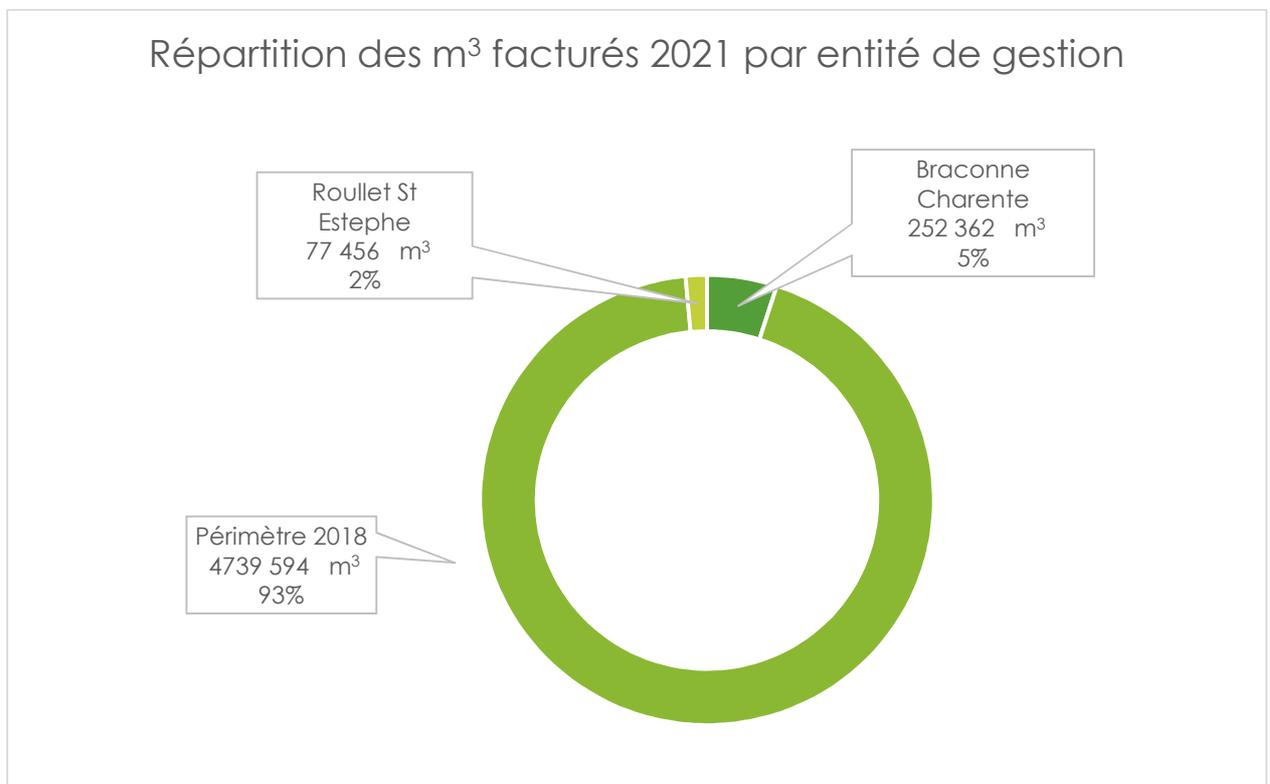
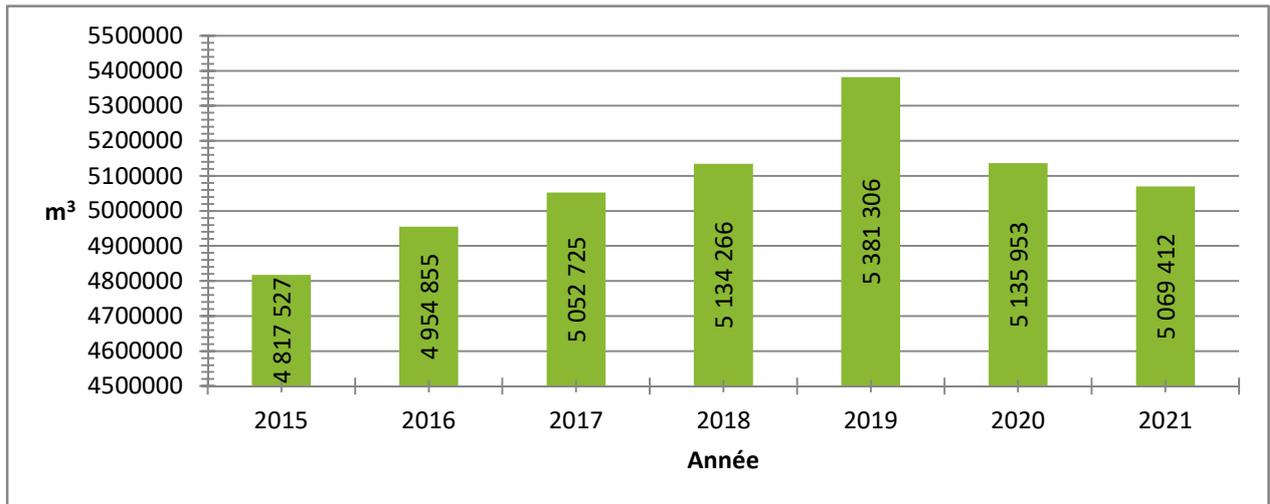
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2020 (m ³)	Volumes facturés en 2021 (m ³)	Variation en %
Abonnés domestiques (2)	4 835 172	4 818 637	-0,34
Abonnés non domestiques	298 264	248 032	-0,20
Total des volumes facturés aux abonnés	5 135 953	5 069 412	-1,30



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

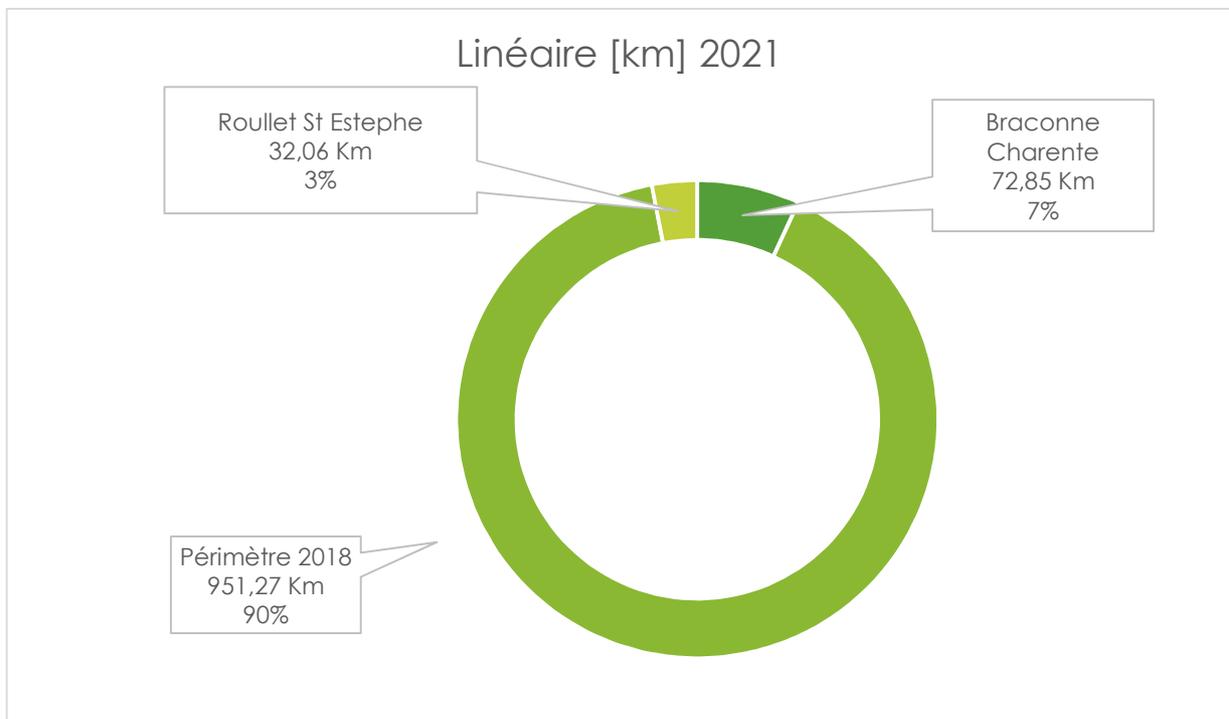
Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **36** en 2021 (31 en 2020).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 16,63 km de réseau unitaire,
- 967,28 km de réseau séparatif d'eaux usées (dont linéaire de refoulement),

Soit un linéaire de collecte total de 983,91 km (848,89 km en 2020).



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Caractéristiques générales des stations :

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Braconne Charente						
Station d'épuration Neuillac	Asnières-sur-Nouère	0516019V002	Traitement biologique par Lagunage naturel	200	Arrêté du 21 Juillet 2015	La Nouère
Station d'épuration Le Bourg d'Asnières	Asnières-sur-Nouère	0516019V003	Traitement biologique par Disques biologiques	500	APS du 19 Février 2008	Infiltration
Station d'épuration de Brie	Brie	0516061V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux + Lagunage	800	APS du 25 Juin 2003	Le ruisseau de l'étang
Station d'épuration Chez Suraud	Champniers	0516078V008	Traitement biologique par Boues activées	2 700	APS du 02 Août 2007	Fossé puis Le Viville
Station d'épuration de Jauldes	Jauldes	0516168V001	Traitement biologique par Filtre à sable	140	AM du 21 juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration La Chignolle	Champniers	0516078V009	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	465	APS du 23 juin 2015	Infiltration
Station d'épuration Le Bourg de Champniers	Champniers	0516078V007	Traitement Biologique par Boues activées	2 000	APS du 02 Août 2007	Le Champniers
Station d'épuration de Marsac	Marsac	0516210V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	700	APS du 30 Juin 2017	La Charente
Périmètre 2018						
Station d'épuration Angoulême-Frégeuville	Angoulême	0516015V004	Traitement biologique par Boues activées	82 000	APS du 27 Juin 2018	La Charente
Station d'épuration de Bouëx	Bouëx	0516055V001	Traitement biologique par Boues activées	600	APS du 14 Juin 1994	Fossé drainant puis l'Échelle
Station d'épuration de Dignac	Dignac	0516119V001	Traitement biologique par Boues activées	1 000	AM du 21 Juillet 2015	L'Echelle
Station d'épuration de Dirac	Dirac	0516120V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	210	AM du 21 Juillet 20215	Fossé puis l'Anguienne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Station d'épuration de Dirac

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles	Fléac	0516138V002	Traitement biologique par Boues activées	57 000	APS 12 Octobre 2017	La Charente
Station d'épuration de Garat	Garat	0516146V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	400	AM du 21 Juillet 20215	Le Ru Bagnaud
Station d'épuration de La Braconne	Mornac	0516232V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 400	AM du 21 Juillet 20215	Infiltration
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière	Mouthiers-sur-Boême	0516236V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 600	AM du 21 Juillet 2015	La Boeme
Station d'épuration de Claix	Claix	0516101V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	550	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Vœuil-et-Giget	Vœuil-et-Giget	0516418V001	Traitement Biologique par Lagunage naturel	370	AM du 21 Juillet 2015	La Charraud
Station d'épuration de Petit Giget	Vœuil-et-Giget	0516418V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	90	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Sers	Sers	0516368V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	220	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Station d'épuration de Sireuil	Sireuil	0516370V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 200	APS du 09 Mai 2011	La Charente
Station d'épuration de Torsac	Torsac	0516382V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	270	AM du 21 Juillet 20215	Infiltration
Station d'épuration de Vouzan	Vouzan	0516422V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	75	AM du 21 Juillet 2015	Infiltration
Roulet Saint Estèphe						
Station d'épuration de Roulet-Saint-Estèphe	Roulet-Saint-Estèphe	0516287V004	Traitement biologique Boues activées	3 000	APS du 31 Janvier 2011	La Charente

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

(1) EH ou Équivalent Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

Publication : 14/12/2022

1.9. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Boues évacuées (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Braconnne Charente		
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	18,50	28,40
Station d'épuration de Jauldes 0516168V001	2,10	0,16 0
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	0,00	8,59
Périmètre 2018		
Station d'épuration "Angoulême-Frégeneuil " 0516015V004	1 429,07	1 404,40 1 409.84
Station d'épuration de Bouex 0516055V001	6,12	4,67 13.36
Station d'épuration de Dignac 0516119V001	7,14	5,35 3.93
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles 0516138V002	550,00	540,00 541.60
Station d'épuration de La Braconnne Mornac 0516232V001	0,00	41,14
Station d'épuration de Torsac 0516382V001	0,00	7,81 5.09
Rouillet Saint Estèphe		
Station d'épuration 0516287V004	26,84	0,00
Total	2 039,77	2 040,52

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

- **Braconnne Charente**

TARIFS	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,7400 €/m ³	0,7388 €/m³	-0,16 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,951 €/m ³	0,986 €/m³	3,68 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m ³	0,25 €/m³	0,00 %
Taux de TVA (1)	10 %	10 %	0,00 %

- **Périmètre 2018**

TARIFS	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	1,6910 €/m ³	1,7248 €/m³	2,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m ³	0,25 €/m³	0,00 %
Taux de TVA (1)	10 %	10 %	0,00 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_08_201-011

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

- Roullet Saint Estèphe

TARIFS	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,5460 €/m ³	0,5298 €/m³	-2,97 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	1,145 €/m ³	1,195 €/m³	4,37 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m ³	0,25 €/m³	0,00 %
Taux de TVA (1)			
	10 %	10 %	0,00 %

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public

2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

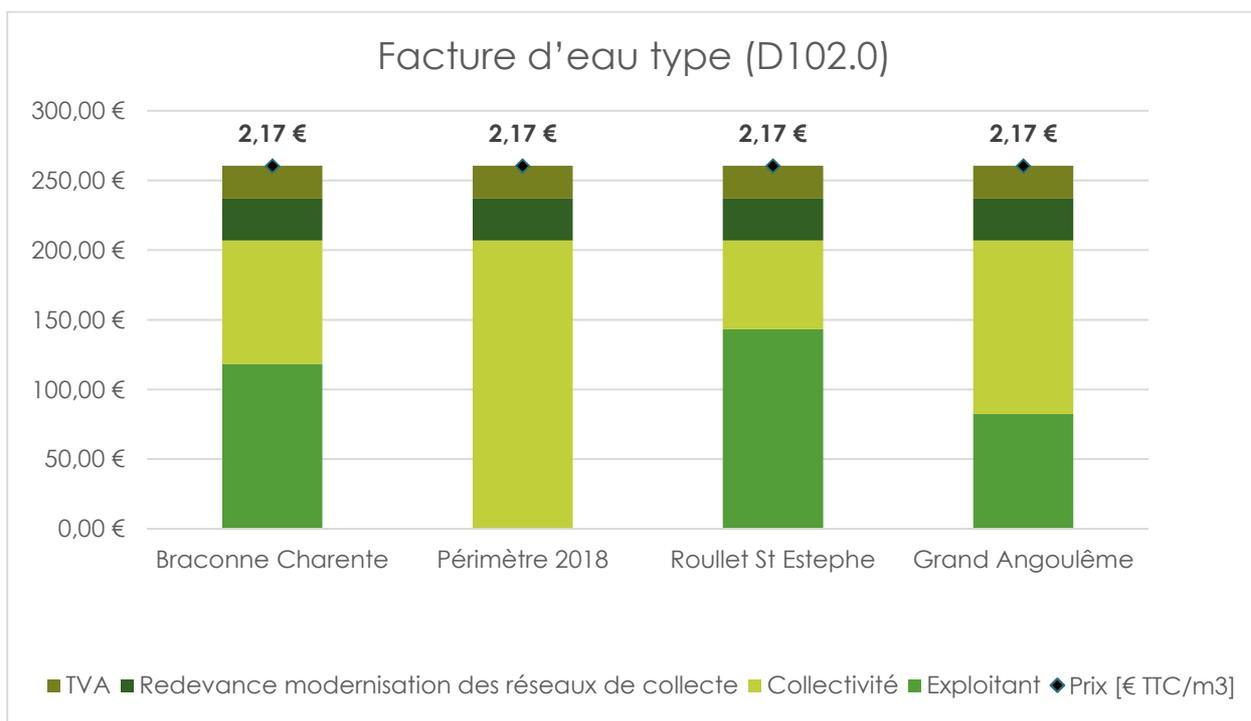
Service	Facture type	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022
Braconnne Charente	Part de la collectivité	88,80 € HT	88,66 € HT
	Part du délégataire	114,12 € HT	118,32 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	23,29 €	23,70 €
	Total HT	232,92 €	236,98 €
	Total TTC	256,21 €	260,67 €
	Part de la collectivité	202,92 € HT	206,98 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	23,29 €	23,70 €
	Total HT	232,92 €	236,98 €
	Total TTC	256,21 €	260,67 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 Périmètre 2018
 016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
 Publication : 14/12/2022

Service	Facture type	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022
Roulet Saint Estèphe	Part de la collectivité	65,52 € HT	63,58 € HT
	Part du délégataire	137,40 € HT	143,40 € HT
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	30,00 € HT
	Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
	Montant de la TVA	23,29 €	23,70 €
	Total HT	232,92 €	236,98 €
	Total TTC	256,21 €	260,67 €



- Nombre de factures annuelles : 2
- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : 1 (sauf en cas de télérelève)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

2.3. Recettes

- Braconne Charente

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Redevance eaux usées usage domestique	189 076,19	126 058,62
Redevance eaux usées usage non domestique	11 075,26	47 207,73
Régularisations (+/-)	-18 604,57	-
Total recettes de facturation	181 546,88	173 266,35
Recettes de raccordement	-	51 622,00
Prime de l'Agence de l'Eau	-	33 294,63
Total des autres recettes	0,00	84 916,63
Total des recettes	181 546,88	258 182,98

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Redevances assainissement abonnés	236 755,97	229 831,00
Dont abonnements	6 538,33	0,00
Traitement volumes extérieurs	2 320,68	2 372,31
Régularisations (+/-)	-7 920,54	-
Total recettes de facturation	231 156,11	232 203,31
Travaux	16 008,00	-
Total des autres recettes	16 008,00	0,00

Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	54 516,00	58 885,00
Total des recettes comptes de Tiers	54 516,00	58 885,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

- Périmètre 2018

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Redevance eaux usées usage domestique	8 116 921,45	8 551 146,00
Recette pour boues et effluents importés	119 634,00	134 048,00
Régularisations (+/-)	2 145 332,34	0,00
Total recettes de facturation	10 381 887,79	8 685 194,00
Recettes de raccordement	1 008 134,00	839 843,00
Dont travaux de Branchements et PFAC	887 734	706 243,00
Dont contrôle branchement	120 400,00	133 600,00
Prime de l'Agence de l'Eau	291 444,00	317 138,00
Contribution exceptionnelle du budget général	389 286,00	313 516,00
Total des autres recettes	1 688 864,00	1 470 497,00
Total des recettes	12 070 751,79	10 155 691,00

Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux	49 672,00	29 634,00
Total des recettes	49 672,00	29 634,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

- Roullet Saint Estèphe

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Redevance eaux usées usage domestique	50 520,55	42 277,96
Régularisations (+/-)	-1 691,22	-1 799,54
Total recettes de facturation	48 829,33	40 478,42
Prime de l'Agence de l'Eau	-	7 565,60
Recettes liées aux travaux	-	5 921,14
Total des autres recettes	-	13 486,74
Total des recettes	48 829,33	53 965,16

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Redevances assainissement abonnés	112 852,92	89 184,00
Dont abonnements	6 104,77	257,70
Régularisations (+/-)	-1 265,78	-1 545,00
Total recettes de facturation	111 587,14	87 639,00
Travaux	7 604,25	5 921,00
Total des autres recettes	7 604,25	5 921,00

Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux	23 023,25	18 900,50
Total des recettes	23 023,25	18 900,50

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

- GrandAngoulême

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Redevance eaux usées usage domestique	8 356 518,19	8 719 482,58
Redevance eaux usées usage non domestique	11 075,26	47 207,73
Régularisations (+/-)	2 125 036,55	-1 799,54
Traitements des matières de vidange	119 634,00	134 048,00
Total recettes de facturation	10 612 264,00	8 898 938,77
Prime de l'Agence de l'Eau	291 444,00	357 998,23
Recettes de raccordement	1 008 134,00	891 465,00
Recettes liées aux travaux	-	5 921,14
Contribution exceptionnelle du budget général, eau potable et ANC	389 286,00	313 516,00
Total des autres recettes	1 688 864,00	1 568 900,37
Total des recettes	12 301 128,00	10 467 839,14

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Redevances assainissement abonnés	349 608,89	319 015,00
Dont abonnements	12 643,10	257,70
Régularisations (+/-)	-9186,32	-1 545,00
Traitement volumes extérieurs	2 320,68	2 372,31
Total recettes de facturation	342 743,25	319 842,31
Travaux	23 612,25	5 921,00
Total des autres recettes	23 612,25	5 921,00

Recettes pour le compte de tiers :

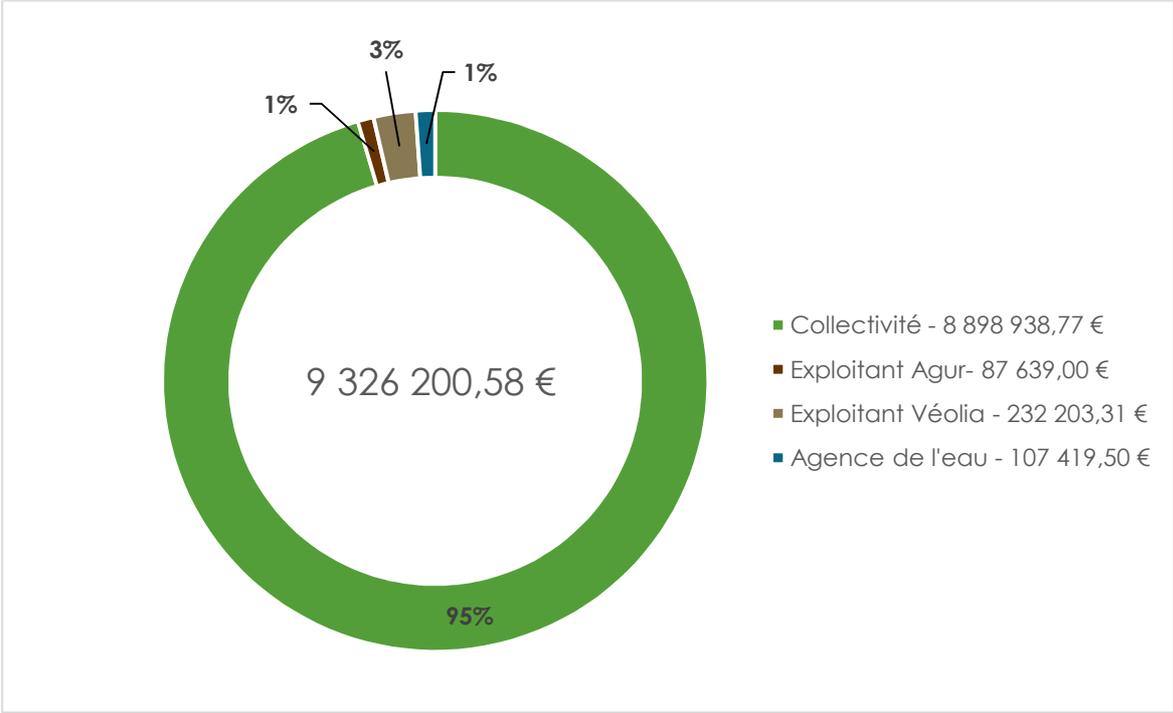
Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Agence de l'eau - Redevance modernisation des réseaux	127 211,25	107 419,50
Total des recettes	127 211,25	107 419,50

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 96,59 (53 872 abonnés desservis sur 55 773).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire • Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires 	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux <ul style="list-style-type: none"> • Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point • Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points • Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points • Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points • Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points • Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points • Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points 	1 à 15 points sous conditions
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	oui : 10 points non : 0 point
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	1 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points													Total
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.254	VP.255	VP.256	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	
Braconne Charente	10	5	10	5	oui	10	0	10	10	0	10	0	0	70
Périmètre 2018	10	5	10	4	oui	13	13	10	10	10	10	0	0	95
Roulet Saint Estèphe	10	5	10	4	oui	11	0	10	10	0	10	0	0	70

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2021 : 93***

* Indice global de la collectivité est pondéré par le linéaire de réseau de chaque périmètre

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3), équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3), performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Ces indicateurs – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme)– s'obtiennent auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)
Braconne Charente						
Station d'épuration Neuillac	0516019V002	Traitement biologique par Lagunage naturel	200	100	100	100
Station d'épuration Le Bourg d'Asnières	0516019V003	Traitement biologique par Disques biologiques	500	100	100	100
Station d'épuration de Brie	0516061V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux + Lagunage	800	100	100	100
Station d'épuration Chez Suraud	0516078V008	Traitement biologique par Boues activées	2 700	100	100	100
Station d'épuration de Mauldes	0516168V001	Traitement biologique par Filtre à sable	140	100	100	100
Station d'épuration La Chignolle	0516078V009	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	465	100	100	100

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)
Station d'épuration Le Bourg de Champniers	0516078V007	Traitement Biologique par Boues activées	2 000	100	100	100
Station d'épuration de Marsac	0516210V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	700	100	100	100
Périmètre 2018						
Station d'épuration Angoulême-Frézeneuil	0516015V004	Traitement biologique par Boues activées	82 000	100	100	100
Station d'épuration de Bouëx	0516055V001	Traitement biologique par Boues activées	600	100	100	100
Station d'épuration de Dignac	0516119V001	Traitement biologique par Boues activées	1 000	100	100	100
Station d'épuration de Dirac	0516120V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	210	100	100	100
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles	0516138V002	Traitement biologique par Boues activées	57 000	100	100	100
Station d'épuration de Garat	0516146V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	400	100	100	100
Station d'épuration de La Braconne	0516232V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 400	100	100	100
Station d'épuration de Mouthiers - La Grande Rivière	0516236V003	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 600	100	100	100
Station d'épuration de Claix	0516101V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	550	100	100	100
Station d'épuration de Voeuil et Giget	0516418V001	Traitement Biologique par Lagunage naturel	370	100	100	100
Station d'épuration de Petit Giget	0516418V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	90	100	100	100
Station d'épuration de <small>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20221208-2022_12_201-DE</small>	0516368V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	220	100	100	100
Station d'épuration de <small>Station certifiée exécutoire Arrêté préfet : 0516370 Date de publication : 14/12/2022</small>	0516370V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	1 200	100	100	100

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)
Station d'épuration de Torsac	0516382V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	270	100	100	100
Station d'épuration de Vouzan	0516422V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	75	100	100	100
Roulet Saint Estèphe						
Station d'épuration	0516287V004	Traitement biologique Boues activées	3 000	100	100	100

3.4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Pour chaque station > 2 000 EH : Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH	Conformité collecte (P254.3)
Braconne Charente				
Station d'épuration Chez Sraud	0516078V008	Traitement biologique par Boues activées	2 700	100
Station d'épuration Le Bourg de Champniers	0516078V007	Traitement Biologique par Boues activées	2 000	100
Périmètre 2018				
Station d'épuration Angoulême-Frégeneuil	0516015V004	Traitement biologique par Boues activées	82 000	100
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles	0516138V002	Traitement biologique par Boues activées	57 000	100
Roulet Saint Estèphe				
Station d'épuration	0516287V004	Traitement biologique Boues activées	3 000	100

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Station	Taux de conformité (%)
Braconne Charente	
Station d'épuration "Chez Suraud" 0516078V008	100
Station d'épuration de Jauldes 0516168V001	100
Station d'épuration "Bourg de Champniers" 0516078V007	100
Périmètre 2018	
Station d'épuration "Angoulême- Frégeneuil" 0516015V004	100
Station d'épuration de Bouex 0516055V001	100
Station d'épuration de Dignac 0516119V001	100
Station d'épuration de Fléac - Les Murailles 0516138V002	100
Station d'épuration de La Braconne 0516232V001	100
Station d'épuration de Torsac 0516382V001	100
Roulet Saint Estèphe	
Station d'épuration 0516287V004	100

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

3.6. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30 points
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10 points
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points

Partie B :	
<i>Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total</i>	10 points
Partie C :	
<i>Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage</i>	10 points

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points								Total
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Partie B	Partie C	
Braconné Charente	20	10	20	0	10	0	0	0	60
Périmètre 2018	20	0	20	20	10	10	0	10	90
Roullet Saint Estèphe	20	0	0	0	0	10	0	0	30

⇒ **Indice de connaissance des rejets global pour l'année 2021 : 86***

* Indice global de la collectivité est pondéré par le linéaire de réseau de chaque périmètre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	6 639 655,31	2 610 065,85
Montants des subventions en €	0,00	0,00
Montants des contributions du budget général en €	0,00	0,00

Entité de gestion	Nature des travaux	Montant (€)
Braconnne	CHAMPNIERS - rue des Martins Pêcheurs - réhabilitation de 38 ml en PP DN160mm, de 66 ml en PVC125mm et chemisage de 20ml - 14 branchements	71 031,85
	CHAMPNIERS - 159 rue des Busards, 53 impasse des Grèbes - 41 impasse des Outardes - réhabilitation- pose de 11 ml de PVC DN125mm	17 500,00
	CHAMPNIERS - 41 impasse des Outardes - chemisage de 25 ml DN150mm	6 000,00
	VINDELLE - RD 37 - Rte de la Vallée - pose de 63 ml de PP DN160mm (extension) et de 5 ml de PVC DN125mm - création de 1 branchement	20 000,00
Périmètre 2018	ANGOULEME - rue de Basseau - (Charité, Joliot Curie) - réhabilitation collecteur de 130 ml en PP DN200mm, de 104 ml en PP DN160mm et PVC DN125mm et DN160mm - 12 branchements	123 000,00
	ANGOULEME - rue de Basseau - (Charité, la Poudrière) - réhabilitation de 99 ml en PVC DN125mm - 61 branchements	71 000,00
	ANGOULEME - Boulevard Artigalas - pose de 92 ml de PVC DN160mm (extension) et de 18 ml de PVC DN125mm - création de 2 branchements	49 000,00
	ANGOULEME - rue de Basseau (Secteur 2) - réhabilitation de 59 ml en PVC DN125mm - 30 branchements	49 000,00
	ANGOULEME - 4 rue Fontaine de Chande - pose de 14 ml de PVC DN160mm (extension) et de 19 ml de PVC DN125mm - création de 1 branchement	19 500,00
	ANGOULEME - rue Leclerc Chauvin - réhabilitation de 87 ml en PVC DN160mm et de 50 ml en PVC125mm - 11 branchements	45 000,00
	LA COURONNE - Route de Nersac - pose de 202 ml en PEHD 63mm	28 000,00
	LINARS - rue du Libourdeau - pose de 77 ml de PVC DN160mm (extension) et de 9 ml de PVC DN125mm - création de 4 branchements	27 000,00
	LA COURONNE - Impasse Fontaine de la Contrie - pose de 330 ml de PVC DN160mm (création en vue de supprimer PR) et de 27 ml de PVC DN125mm - création de 4 branchements	70 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

	MOUTHIER/BOEME - desserte de la crèche - pose de 23 ml de PVC DN160mm (extension) et de 4 ml de PVC DN125mm - création de 1 branchement	19 000,00	
	PUYMOYEN - Passage des Grands Champs - pose de 81 ml de PVC DN160mm (extension) et de 10,30 ml de PVC DN125mm - création de 3 branchements	37 000,00	
	PUYMOYEN - Chemin de Clairgon - pose de 818 ml de PP DN400mm (création en vue de supprimer PR) et de 33 ml de PVC DN315mm	597 000,00	
	RUELLE - Rte de Gond-Pontouvre - RD57 (lieudit : Fissac) - chemisage de 601 ml de canalisation DN150mm et 350mm	130 000,00	
	RUELLE - RD 57 Fissac - réhabilitation de 5ml en PVC DN200mm et de 10ml en PVC DN125mm - 4 branchements	16 465,00	
	SAINT YRIEIX - rue de Royan - travaux de création d'un PR	99 574,00	
	SIREUIL - rue des Hauts de la Côte - pose de 93 ml de PVC DN160mm (extension) et de 16,30 ml de PVC DN125mm - création de 6 branchements	27 000,00	
	VOEUIL - Chemin des Turins - pose de 175 ml de PVC DN160mm (extension) et de 10 ml de PVC DN125mm - création de 4 branchements	48 500,00	
	VOUZAN - rues de l'Ecole et de la Mairie - pose de 348,35 ml de PVC DN160mm (extension) de 72,10 ml de PVC DN125mm et de 645,90 ml de PEHD refoulement DN90mm- création de 14 branchements	165 000,00	
	VOUZAN - rue du nouveau Bourg- travaux de création d'un PR	45 495,00	
	Entretien et réparation patrimoine - Diverses communes et rues de GA	98 000,00	
	Remise à la côte des regards de visite - Diverses communes et rues de GA	75 000,00	
	Branchements individuels - Diverses communes et rues de GA	340 000,00	
	Réfections Branchements individuels - Diverses communes et rues de GA	60 000,00	
	Abords ouvrages - Diverses communes de GA	60 000,00	
Roulet Estèphe	Saint	ROULLET - rue de la Ferme de Fontaine - pose de 40 ml de PP DN160mm (extension) et de 8,5 ml de PVC DN125mm - création de 2 branchements	21 000,00
		ROULLET- rue Martin Fouillouse - pose de 421 ml de PVC DN160mm (extension) et de 15 ml de PVC DN125mm - création de 4 branchements	104 000,00
		ROULLET - Impasse des Aubreaux - pose de 215 ml de PVC DN160mm (extension) et de 27 ml de PVC DN125mm - création de 10 branchements	55 000,00
		ROULLET - rue du Communal - pose de 30 ml de PVC DN160mm (extension) et de 5 ml de PVC DN125mm	16 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		18 858 474,00	20 204 077,59
Montant remboursé en en €	en capital	1 560 871,00	1 654 396,28
	En intérêts	485 363,00	445 702,25

4.3. Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements **net** a été de **2 839 168,00 €** (3 410 354,00 € en 2020). **L'amortissement net est la différence entre l'amortissement (3 336 120 €) et la reprise des subventions transférables (496 952 €).**

4.4. Epargne brute

Pour l'année 2021, l'épargne brute du service a été de 4 222 223,57 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2021, le service a reçu 135 demandes d'abandon de créance. Le montant des abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité (VP.119) s'est élevé à : 27 718 Euros.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 8 000 € en 2021 pour les actions suivantes :

- COMITE DE JUMELAGES SEGOU : 4 000 €
- CUBA COOPERATION France : 2 000 €
- EAU VIVE ANTENNE RUELLE : 2 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

6.1. Braconne

		Exercice 2020	Exercice 2021
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	2 333	2 539
VP.068	Volume facturé (m ³)	233 078	254 453
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	72,88	72,85
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	49 119,00	0,00
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	467 218,99	464 354,66
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	10 923,00	114 531,85
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 293	4 293
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	20,6	37,15
D204.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	2,14	2,17
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70	70
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m ³)	0,2107	0,00
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	9,60	8,24
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,24	0,36
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	60	60
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	1,52	2,56

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

6.2. Périmètre 2018

		Exercice 2020	Exercice 2021
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	50 937	52 246
VP.068	Volume facturé (m ³)	4 807 024	4 739 594
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	746,30	951,27
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	24 397,00	27 718,00
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	10 431 559,79	8 714 828,00
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	6 247 417,65	2 299 534,00
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	106 483	106 483
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	34	34
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	1 992,33	2 003,37
D204.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	2,14	2,17
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	97	96
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m ³)	0,0050	0,0058
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,02
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10,72	6,10
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,13	0,10
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	1,93	2,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

6.3. Roulet Saint Estèphe

		Exercice 2020	Exercice 2021
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	879	988
VP.068	Volume facturé (m ³)	93 935	77 456
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	29,71	32,06
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	0,00
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	183 439,72	147 017,92
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	381 314,66	196 000,00
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 786	1 786
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	26,84	0,00
D204.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	2,14	2,17
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	70	70
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m ³)	0,00	0,00
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	3,37	0,94
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,08	0,07
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	2,43	1,91

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022

6.4. Global

		Exercice 2020	Exercice 2021
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	54 149	55 773
VP.068	Volume facturé (m ³)	5 135 953	5 069 412
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	848,89	1 056,18
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	73 516,00	27 718,00
VP.182	Encours total de la dette (€)	18 858 474,00	20 204 077,59
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	11 082 218,50	9 326 200,58
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	6 639 655,31	2 610 065,85
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	112 562	112 562
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	36	36
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	2 039,77	2 040,52
D204.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	2,17	2,14
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	93	93
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m ³)	0,0143	0,0055
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,02
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10,37	6,06
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,14	0,12
P255.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	86	86
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	1,92	2,02
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,63	0,61

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Publication : 14/12/2022